



Projet de loi sur la délivrance simple et sécuritaire des permis d'armes à feu une bonne nouvelle pour les chasseurs québécois

La Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP) est très favorable au nouveau projet de loi déposé le 23 juillet par le ministre fédéral de la Sécurité publique et de la Protection civile, Steven Blaney. La *Loi sur la délivrance simple et sécuritaire des permis d'armes à feu* vient en effet modifier la *Loi sur les armes à feu* et le Code criminel, afin de simplifier l'octroi de permis pour les Canadiens respectueux de la loi et de renforcer l'interdiction d'armes à feu pour les individus coupables d'infractions.

Ce projet de loi comporte plusieurs éléments, dont :

- la fusion du permis de possession seulement et du permis de possession et d'acquisition;
- la création d'une période de grâce à la fin de la période de validité de cinq ans des permis, afin que les individus ne soient pas criminalisés en raison d'erreurs administratives;
- le renforcement de l'interdiction d'armes à feu pour les individus reconnus coupables de violence domestique.

Ce projet de loi comporte également la création de cours obligatoires sur la sécurité des armes à feu pour les premiers propriétaires d'armes. C'est-à-dire qu'il ne sera maintenant plus possible de passer l'examen seulement pour le Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu. La FédéCP a toujours prôné l'éducation et la sécurité en matière d'utilisation d'armes à feu et croit donc que ce changement constitue une excellente nouvelle qui renforce ces deux aspects.



Fait à noter, la réussite de ce cours est déjà obligatoire pour obtenir un certificat du chasseur au Québec.

Tous ces éléments constituent sans aucun doute des éléments facilitateurs pour la perpétuation de la chasse au Québec, tout en renforçant l'aspect de la sécurité, qui est primordial pour la FédéCP.

Interdiction d'utiliser des sangsues comme appâts : la FédéCP s'oppose

L'idée d'interdire l'utilisation de sangsues comme appâts pour la pêche sportive avait déjà été soulevée par des représentants de Faune Québec lors du congrès annuel 2011 de la FédéCP, mais sitôt abandonnée devant les arguments présentés à ce moment. La FédéCP a comme information que le projet ne serait pas totalement sur la glace.

La position de la FédéCP n'a toutefois pas changé : il est inutile d'ajouter des entraves à la pratique de la pêche sportive. La perspective de cette nouvelle règle s'ajoute à une liste déjà longue d'interdictions, dont les effets sont de plus en plus ressentis par les adeptes. Faut-il rappeler que la pêche demeure un levier économique important

pour la province, voire essentiel pour plusieurs régions?

Si le gouvernement juge qu'il y a danger devant l'utilisation de sangsues, particulièrement celles importées, des mesures de contrôle de l'importation devraient donc être adoptées. Quant aux sangsues indigènes, leur utilisation ne devrait pas être affectée par la potentielle nouvelle règle, afin d'éviter les conséquences directes pour les pêcheurs sportifs québécois.

Dossier des poissons appâts

La FédéCP, après consultations auprès de ses membres, avait convenu de soutenir l'interdiction d'utilisation de poissons appâts

vivants pendant l'été, règle d'ailleurs appliquée depuis 2013. Elle continue par contre de s'opposer au projet d'interdire l'utilisation des poissons appâts morts et vivants dans la plupart des régions du Québec à partir de 2017.

Beaucoup de pêcheurs s'intéressent aux questions environnementales et aux problèmes causés par les espèces exotiques envahissantes et sont fiers de participer aux efforts de contrôle. Pour la FédéCP, il ne fait pas de doute que la sensibilisation et l'éducation des utilisateurs quant aux espèces envahissantes et aux problèmes qu'elles entraînent sont la meilleure façon d'améliorer la situation.

La troupeau de caribous de la rivière George mal en point

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, en collaboration avec le Department of Environment and Conservation du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a fait connaître les résultats de son inventaire aérien de juillet dernier du troupeau de caribous migrateurs de la rivière George.

Avec une précision de plus ou moins 5 %, la population totale de caribous est évaluée à 14 200 individus. En 2010, la population totale était évaluée à environ 74 000 caribous alors qu'en 2012 elle se situait à 27 600 individus. Le



Photo : Pierre Nicolas

Québec a interdit la chasse sportive en 2012 pour une durée indéterminée, alors que Terre-Neuve-et-Labrador a imposé un moratoire de cinq ans sur la chasse à compter de 2013. Ces résultats indiquent que des mesures de gestion supplémentaires pourraient être nécessaires

pour assurer la survie de ce troupeau.

Il est important de noter que le troupeau de la rivière George est distinct de celui de la rivière aux Feuilles qui vit plus à l'est. Ce dernier, sur lequel se fait la chasse sportive, dont celle d'hiver est stable à plus de 400 000 bêtes.

Le timbre d'Habitat faunique Canada, un achat important pour la pérennité de la chasse à la sauvagine

Habitat Faunique Canada (HFC) émet chaque année un timbre sur la conservation. Ce timbre, bien connu par les chasseurs de sauvagine, sert à valider leur permis de chasse aux oiseaux migrateurs. Certains particuliers et collectionneurs l'achètent aussi pour contribuer à la conservation des habitats fauniques au Canada.

La FédéCP incite tous les amateurs de la nature à se procurer leur timbre à <https://whc.org/fr/boutique-virtuelle>. Les fonds amassés par la vente du timbre servent à réaliser divers programmes de conservation partout au Canada. Au Québec, HFC a déjà réalisé des projets de

conservation et d'aménagement au lac Saint-Pierre, au lac Champlain, en Outaouais et dans plusieurs autres secteurs.

Par ailleurs, il est présentement envisagé d'augmenter le prix de ce timbre demeure inchangé depuis plusieurs années. La FédéCP est favorable à cette augmentation qui permettrait d'accroître les subventions distribuées dans toutes les régions du Canada, afin d'améliorer les habitats de la sauvagine et favoriser la formation de la relève. Présentement 1,6 M \$ sont retournés dans les différentes régions du pays.

La plupart des autres fédérations provinciales sont d'accord avec cette

augmentation, il ne reste qu'à en déterminer la valeur. La FédéCP supporte une hausse de 2 \$ par année les deux premières années puis une indexation annuelle égale à celle du coût de la vie, puisque l'argent ainsi récupéré sera investi à 100 % pour les bénéfices de la sauvagine.

La FédéCP constate que les actions et les projets qui sont réalisés grâce aux augmentations de tarifs survenues ces dernières années sont très profitables au secteur faunique. C'est donc pour cette raison que la FédéCP souhaite que tous les sauvagins soutiennent cette hausse.

Nouveau ministère

Depuis les élections provinciales du 7 avril 2014, la FédéCP, ainsi que les autres partenaires fauniques avaient envoyé une lettre au ministre du nouveau ministère des Forêts, de la Faune et de Parcs, Monsieur Laurent Lessard, afin de signifier l'importance pour les différentes organisations de

maintenir le secteur faune dans un seul bloc et de réitérer l'importance du programme de Réinvestissement dans le milieu de la faune.

Quelques mois plus tard, La FédéCP se réjouit de voir que sa demande a été entendue. Le maintien du secteur faune en un seul

bloc et au sein du ministère actuel assure son dynamisme et sa perpétuation, en plus de favoriser un meilleur suivi des projets.

La FédéCP se réjouit également de l'écoute qu'elle obtient auprès du ministre qui semble très à l'écoute et très engagé auprès des dossiers faune.



Afin de contribuer à sa mission, plusieurs centaines de convives se donnent rendez-vous au souper-bénéfice annuel d'Héritage faune, la fondation officielle de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs. Sous la présidence d'honneur de monsieur Yves Watier, directeur général du développement des affaires et de la mise en marché pour La Capitale Assurances Générales, l'édition 2014 aura lieu le vendredi 21 novembre prochain à l'Hôtel Plaza, situé sur le boulevard Laurier à Québec. La rencontre débutera dès 17 h 30 par un cocktail de bienvenue suivi d'un repas quatre services au cours duquel se déroulera notamment un encan silencieux.

Procurez-vous vos billets au coût de 150 \$ et contribuez notamment au programme de bourses « Relève » qui permet de mettre sur pied de nombreuses activités liées aux secteurs cynégétiques et halieutiques dans toutes les régions du Québec. Un reçu fiscal de 75 \$ vous sera remis pour votre contribution.

Pour acheter votre billet ou pour réserver votre table (huit personnes), visitez le site Internet sécurisé : www.jedonneenligne.org/heritagefaune. L'achat de billets peut aussi se faire en contactant madame Line Guillemette au 1 888 LA FAUNE (523-2863) ou par courriel à lineguillemette@fedecp.qc.ca.



HÉRITAGE FAUNE
La fondation de la Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs

Par ailleurs, sans la générosité de ses donateurs, Héritage faune ne pourrait garantir le succès de son souper-bénéfice. Vous pouvez donc contribuer à cette activité de financement en offrant un prix que nous pourrions remettre à l'encan silencieux. En échange de votre générosité, une belle visibilité lors du souper vous sera offerte. Pour plus de renseignements à ce sujet, contactez : melissatremlay@fedecp.qc.ca.

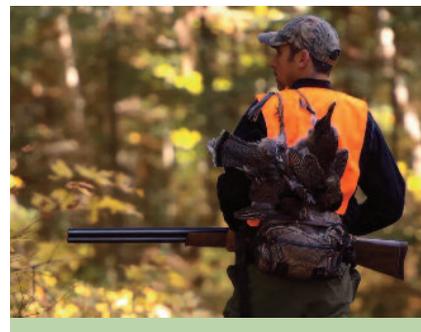
De nouvelles capsules vidéo pour la promotion de la chasse au Québec

La Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs est très fière de lancer le deuxième volet des capsules vidéo visant à promouvoir une éventuelle Fête de la chasse au Québec.

La première capsule intitulée *La gestion de la faune* vise à mettre en lumière les considérations sur l'état de la ressource faunique et sa conservation. La deuxième capsule nommée *L'impact social de la chasse* fait état du caractère amical et familial de cette activité. La troisième capsule a pour titre *L'impact économique de la chasse* et démontre que la chasse est un véritable moteur économique pour toutes les régions du Québec. Finalement, la dernière capsule s'intitule *La pratique sécuritaire de la chasse* et démontre toute l'importance de l'éducation et des cours dans les bilans favorables de cette activité.

Alors que le premier volet des capsules vidéo, réalisées en 2012, visait à redorer l'image de la chasse parmi les citoyens par le biais de témoignages émotivo-rationnels de chasseurs atypiques (jeune élève sportive, femme de carrière et mère de famille, adulte professionnel immigrant et étudiant universitaire intellectuel), le volet 2 « Festival de la chasse du Québec » visait davantage à exposer les préoccupations légitimes quant à la chasse, à célébrer et à vanter cette activité qui est bien encadrée, pratiquée de façon sécuritaire et dans le respect de la faune.

Ces capsules, de même que celles conçues en 2012, peuvent être visionnées sur le site pourquoichasser.com. Les versions anglaises sont disponibles sur le site whyhunt.com. Les divers ac-



teurs du domaine faunique sont invités à diffuser et à utiliser largement ces contenus vidéo, afin de favoriser le développement de clientèle avec un discours simplifié et unifié par rapport aux considérations biologiques, légales et théoriques de la chasse.

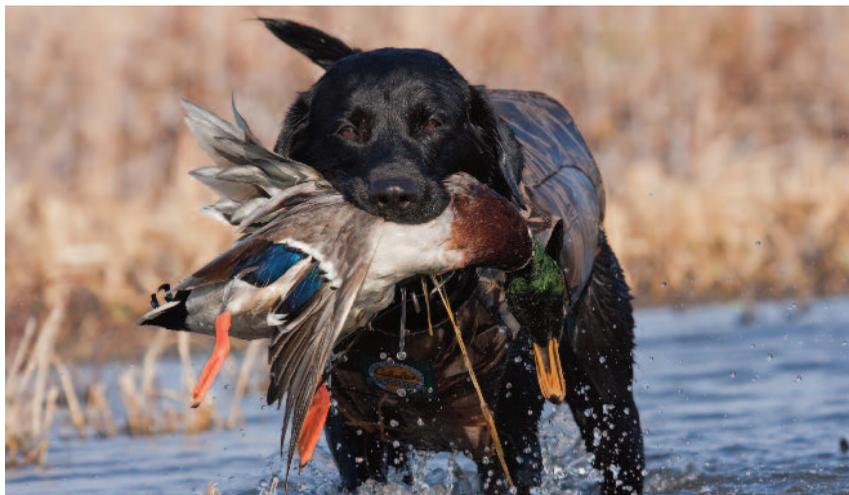
Cette initiative de la FédéCP a été rendue possible en partie grâce au soutien financier du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, dans le cadre du Réinvestissement dans le domaine de la Faune.

Les permis de chasse aux oiseaux migrateurs maintenant en vente sur Internet

La Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs se réjouit de l'annonce d'Environnement Canada lançant aujourd'hui le nouveau système de commande en ligne pour les permis de chasse aux oiseaux migrateurs considérés comme gibiers.

Les chasseurs pourront désormais commander leur permis de chasse aux oiseaux migrateurs dans le confort de leur maison, 24 heures par jour, 7 jours par semaine et celui-ci leur sera livré dans un délai de 3 à 5 jours ouvrables. La livraison est gratuite pour le moment. Le module permettant d'imprimer ce permis, afin d'y avoir accès de manière instantanée, sera implanté en 2015.

Facile d'utilisation, la mise en ligne de ce nouveau site est une excellente nouvelle pour les chasseurs et représente une mesure supplémentaire visant à faciliter l'accès aux activités de chasse au Québec.



Pour consulter le formulaire ou commander un permis en ligne, visitez le site : <http://www.permis-permits.ec.gc.ca/fr>.

Contrairement aux autres gibiers et en raison de leur caractère « migrateur », la chasse

aux oiseaux migrateurs est réglementée par le gouvernement fédéral. Il faut aussi rappeler que les chasseurs de sauvagine doivent aussi avoir en leur possession le permis provincial de chasse au petit gibier.

Mesures d'austérité : la faune y goûte en premier

La Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP) est vraiment désolée d'apprendre que le secteur de la faune au Québec est le premier touché par les mesures d'austérité. En effet, le premier ministre du Québec, Philippe Couillard, a annoncé que les premières coupes dans la fonction publique toucheraient une soixantaine d'employés du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs; 900 employés subsistent.

Cela signifie qu'il y aura 16 agents saisonniers de protection de la faune de moins sur le terrain. Cette annonce survient quelques semaines avant la période de chasse la plus achalandée de l'année dans les forêts québécoises. La FédéCP espère que tout cela a été planifié de sorte à maximiser les interventions des agents. Le gouvernement maintiendrait une couverture régionale.

Pour ce qui est du secteur de l'aménagement de la faune, qui regroupe les biologistes et les techniciens, ce sont 37 personnes occasionnelles qui ont été mises

à pied. La FédéCP craint des répercussions sur les inventaires fauniques, d'autant plus que 2 millions de dollars sont investis annuellement grâce à l'augmentation du prix des permis pour soutenir les besoins en matériel, afin d'assurer la continuité de ces opérations (Programme de Réinvestissement dans le domaine de la faune).

Ce qui est regrettable, c'est que le secteur faune a souvent valsé entre divers ministères après chacune des élections provinciales. Ces multiples déplacements ont grandement fragilisé le budget alloué à ce secteur, tout en entraînant des coupes budgétaires supplémentaires et des déficits structurels.

Pour la FédéCP, il est évident que le ministère doit maintenir comme priorités la protection de la faune ainsi que l'expertise scientifique, les inventaires fauniques, l'accessibilité à la ressource (accès aux plans d'eau et à la chasse en milieu municipalisé), la promotion et les activités favorisant la relève.

Programme de réinvestissement dans le domaine de la faune (RDF)

La FédéCP tient à profiter de cette tribune pour rappeler que le RDF est basé sur la notion d'utilisateur-payeur et permet justement de connaître les mesures d'exploitation des espèces et de maximiser la récolte via les différents inventaires. Il permet des investissements qui servent à la promotion de nos activités afin d'assurer le futur et d'appuyer tout ce qui peut favoriser cette relève. Grâce aux investissements provenant du RDF, le Québec est en mesure de dire en s'appuyant sur des études que les activités de prélèvement faunique génèrent des retombées économiques presque aussi importantes que la foresterie.

Toutes les grandes fédérations fauniques se sont toujours liées pour affirmer que ce programme doit perdurer pour le bien du secteur faunique; ce à quoi le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Monsieur Laurent Lessard, acquiesce.